

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sylvain Mercier		Date d'inspection Le 30 avril 2026	
Nom de l'établissement Garderie Des Apprentis-Sages 2025		Numéro de permis 2025079	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 36	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté. Les nourrissons ne sont pas mélangés avec les autres groupes d'enfants après 8h30 ni avant 16h30.
- Affiché en rentrant dans la garderie éducative, dans un endroit bien en vue sont les documents suivants: le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur/exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies, un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible.
- L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants. Aucune structure fixe ne se trouve dans le terrain de jeu.
- Les effets personnels de chaque enfant sont rangés séparément pour son usage exclusif, sont d'accès facile et portent une étiquette à son nom.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Dans le local de nourrisson et dans la salle de bain de l'établissement se retrouve un espace désigné pour les changements de couche. Un espace de rangement individuel est prévu pour les couches, crèmes et lingettes. Les enfants sont sous supervision constante durant le changement de couche. La procédure pour le changement de couche est affichée sur les lieux réservés au changement de couche.
- Observations:
- Groupe des nourrissons :
Lors de la visite, les enfants s'amusaient à l'extérieur. Ensuite, ils sont rentrés et ont mangé leur dîner.
- Groupe des 2 à 5 ans :
À mon arrivée, les enfants s'amusaient dans le parc. À l'extérieur, l'éducatrice a réalisé une activité sur le thème du sirop d'érable avec les enfants. Lors du jeu libre, les enfants s'amusaient avec des blocs magnétiques. Les enfants ont mangé leur dîner, fourni par les parents, puis ont fait une sieste. L'éducatrice a ensuite raconté une histoire aux enfants.
- Discussions avec la directrice concernant les maladies transmissibles. J'ai remis les nouvelles affiches sur les maladies transmissibles.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 30 avril 2026

Date

original signé par
Jennifer Lagace

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"